PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

REÇU le
20 OCT. 2026
Rép:

Direction régionale des affaires culturelles Nouvelle-Aquitaine

Affaire suivie par :
Didier RIMBAUD
Technicien des services culturels des bâtiments de France
Tél : 05 55 45 66 37
Mél : didier.rimbaud@culture.gouv.fr

Limoges, le 12/10/2026

143

Objet : 23 – Saint- Georges-la -Pouge – Eglise- Sinistre

Madame le Maire,

Le 21 novembre 2024, vous avez déclaré un sinistre concernant la couverture de l'église à la suite d'un événement climatique.

L'église Saint-Georges et le Lion sculpté est inscrite au titre des monuments historiques par arrêté du 11 mars 1963.

À la suite de cet événement, le 2 décembre 2024, vous avez pris un arrêté de péril et fait fermer l'église.

Le 27 mars 2025, M. RIMBAUD, technicien des services culturels des Bâtiments de France, s'est rendu sur place et a constaté une importante fuite au niveau du raccordement entre la couverture de la nef et la face est de la tour du clocher. Cette fuite aurait dégradé et fragilisé la voûte de la travée ouest, située au-dessus de la tribune.

Cette voûte, sous croisée d'ogives en pierre, semble présenter des voûtains en plâtre sur lattis.

Lors de cette visite, il n'avait pas été possible de pénétrer dans le clocher.

À la suite de votre courrier du 10 août 2026, adressé à Monsieur le Préfet du département de la Creuse, une nouvelle visite de M. RIMBAUD a eu lieu le 18 septembre 2026, en présence de Monsieur Matthieu Benard, premier adjoint, de Monsieur Michel Bourré, troisième adjoint, et de Monsieur Bernard Bidault.

Lors de cette visite, il a été possible d'accéder aux combles.

Considérant le compte rendu qui m'a été fait, je me permets de vous faire part de mon avis et de mes recommandations.

Il a été constaté deux désordres importants susceptibles de présenter des risques pour les personnes et les biens.

Le clocher abrite deux ouvrages charpentés indépendants, mais étroitement imbriqués : la flèche du clocher proprement dite et le beffroi des cloches.

Ces deux structures paraissent reposer, à l'est, chacune sur une importante poutre transversale, à l'ouest sur une panne posée sur le mur de façade, et au nord et au sud sur deux poutres traversières assemblées sur les poutres est et ouest.

Il a été constaté que la poutre traversière sud de la flèche est désolidarisée de son assemblage à l'est.

Actuellement, l'ensemble est maintenu à la structure du beffroi par des liens textiles.

La poutre transversale est d'une section particulièrement importante. Elle paraît reposer, au sud, sur un pilier maçonné en blocs d'aggloméré de béton. Il est possible que cette disposition contribue à désorganiser le mur de façade sud du clocher.

On notera que ces problèmes avaient déjà été portés à la connaissance de la commune par Monsieur Chevalier, architecte des Bâtiments de France, dans son compte rendu du 7 décembre 2006.

Le vaisseau principal de l'église est recouvert en grande partie de tuiles canal et, au sud, de tuiles mécaniques dites « de Marseille ».

Il est apparu, lors de la visite du 18 septembre 2026, que cette couverture est vétuste. Elle a été endommagée et partiellement emportée par l'événement climatique du 21 novembre 2024.

Les actions à mener immédiatement sont les suivantes :

- Suivant la préconisation de Madame DUPAS, architecte des Bâtiments de France pour le département de la Creuse, installer un périmètre de sécurité, le plus large possible, autour du clocher afin de prévenir tout risque de basculement de celui-ci ainsi que la chute de matériaux ;
- Informer officiellement les propriétaires voisins de l'église, et particulièrement Monsieur Tixier, propriétaire de la parcelle située au sud de l'église, des dangers identifiés ;
- Organiser, dans les meilleurs délais, une visite technique avec une entreprise suffisamment qualifiée en couverture, charpente et maçonnerie afin de définir et de mettre en œuvre les mesures conservatoires nécessaires dans l'attente de la mise en œuvre d'un programme de restauration définitif ;
- Ces mesures conservatoires devront permettre d'assurer la stabilité des charpentes et de prévenir tout risque d'effondrement du mur sud du clocher ;
- Une mise hors d'eau provisoire par tôlage pourrait être envisagée.

Pour l'élaboration du programme de restauration, il conviendra d'organiser le recrutement d'un architecte suffisamment compétent pour prendre en charge la maîtrise d'œuvre des travaux.

Sur ce dossier, nous pouvons envisager la réalisation d'un diagnostic général de l'édifice comprenant notamment un audit des réseaux techniques, l'installation d'une protection contre la foudre ainsi qu'une réflexion sur la sécurisation des œuvres.

Cette étude devra permettre d'établir une première compagne de restauration extérieure visant à réaliser le programme suivant :

- La restauration des charpentes et des couvertures de l'ensemble de l'église ;
- La restauration du beffroi ;
- La stabilisation et la restauration des façades ;

- La restauration des vitraux ;
- L'amélioration de la clôture de l'édifice.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le conservateur régional
des monuments historiques
adjoint

Nicolas VEDELAGO

Madame Delphine POITOU
Maire de Saint-Georges-la-Pouge
1 place de la Marianne
23250 Saint-Georges-la-Pouge

Copie :
- UDAP 23
- Prefecture de la Creuse
- CAOA de la Creuse